

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7316610001**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7316610001>

Cette annonce a été mise en ligne le **18 janvier 2023** sur **Actu.fr - le Haut Anjou**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SELARL LEXCAP  
Cabinet d'Avocats – Maître Antoine PINÇON  
Siège social : 4 rue du Quinconce - 49100 ANGERS  
KMJ Contact  
SARL devenue SAS au capital de 1 050 €  
Siège social : 19, place du Président Kennedy  
49100 ANGERS  
RCS ANGERS 879 662 609

Par décision en date du 31/12/2022, l'associé unique a décidé de transformer, avec effet du même jour, la société en Société par Actions Simplifiée. Les caractéristiques nouvelles sont les suivantes :

**FORME :**

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

**ADMINISTRATION :**

Ancienne mention : Gérant, M. Mohamed ARFI

Nouvelle mention : Président, M. Mohamed ARFI, 20, rue Le Bas Chemin 49800 LA BOHALLE

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :**

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

**AGREMENT :**

Lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, la transmission des actions est libre et sans agrément. En cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions sont soumises à l'agrément des associés, donné par décision

collective extraordinaire, à laquelle prend part l'associé  
cédant.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

